

220C5195
FR0000121964-FS1370

30 novembre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

KLEPIERRE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 novembre 2020, la société Goldman Sachs International¹ (Plumtree Court, 25 Shoe Lane, Londres, EC4A 4AU, Royaume-Uni), a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 25 novembre 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société KLEPIERRE et détenir individuellement 14 028 601 actions KLEPIERRE représentant autant de droits de vote, soit 4,68% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions KLEPIERRE hors marché.

À cette occasion, la société de droit de l'état du Delaware The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) n'a franchi aucun seuil et détient, au 25 novembre 2020, indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, 20 835 554 actions KLEPIERRE représentant autant de droits de vote, soit 6,95% du capital et des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Goldman Sachs International	14 028 601	4,68
Goldman Sachs & Co. LLC	6 280 707	2,09
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	318 845	0,11
Goldman Sachs Asset Management International	207 401	0,07
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	20 835 554	6,95

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, 12 105 244 actions KLEPIERRE au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions KLEPIERRE (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat.

Au titre de l'article L. 233-9, I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, 5 684 990 actions KLEPIERRE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 5 135 962 actions KLEPIERRE résultant de la détention de 157 contrats « *cash-settled CFD* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 21 janvier 2021 et le 25 novembre 2030 ; et
- 549 028 actions KLEPIERRE résultant de la détention de 14 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 3 décembre 2020 et le 11 décembre 2023.

¹ Contrôlée par la société The Goldman Sachs Group, Inc.

² Sur la base d'un capital composé de 299 939 198 actions ordinaires représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.